

Mise en ligne : 7 novembre 2020.
Dernière modification : 18 juillet 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

Samuel MEYER, Hanoï Horloger-bijoutier, marchand de musique

Né à Marmoutier, près de Saverne, le 26 mai 1869.
Fils de Wolf Meyer, boucher, et de Sarah Lazare.
Frère cadet de Geoffroi dit Jules Meyer (bijouterie À l'Étoile du Nord à Hanoï).
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etoile_du_Nord-Hanoi.pdf
Marié à Hanoï, le 30 mai 1899, avec Marie Goudonnet,
née à Bergerac, le 27 avril 1875.
Dont Gisèle Marguerite (Hanoï, 11 mai 1900-Cannes, 24 mars 1983), mariée
à Paris XVI^e, le 15 sept. 1921, avec Alexandre Rayer.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1893-10 mai 1899)

SAMULE MEYER
HORLOGER
(Près la Librairie Schneider)
61, rue Paul-Bert
HANOI
BIJOUTERIE, HORLOGERIE
ARGENTERIE, LUSTRERIE
JUMELLES MARINE

LUNETTES pour myopes et presbytères

VIOLONS, FLÛTES, CLARINETTES
CORS DE CHASSE À 3 ET À 6 TOURS
Accordéons
Boîtes à musique en tous genres

CROIX ET RUBANS DE TOUS ORDRES
Expéditions dans l'intérieur

ARTICLES pour FUMEURS de la maison
Sommer, passage des Princes, Paris

Réparations en tous genres

Adresse télégraphique : S. MEYER-HANOÏ

Prière de bien indiquer sur l'adresse : SAMUEL MEYER-à cause des similitudes de
noms, pour éviter des retards dans les commandes

|||||

Tous les articles de la maison sont marqués
en francs à dater du 1^{er} mars 1894.

SAMUEL MEYER
HORLOGER
(Près la Librairie Schneider)
61, rue Paul Bert HANOI 61, rue Paul Bert HANOI

BIJOUTERIE, HORLOGERIE



ARGENTERIE, LUNETTERIE

JUMELLES MARINE
LUNETTES pour myopes et presbytes

Violons, Flûtes, Clarinettes
Cors de chasse à 3 et à 6 tours
Accordéons
Boîtes à musique en tous genres

CROIX ET RUBANS DE TOUS ORDRES
Expéditions dans l'intérieur

ARTICLES pour FUMEURS de la maison
Sommer, passage des Princes, Paris

Réparations en tous genres

Adresse télégraphique: S. MEYER-HANOI

Prière de bien indiquer sur l'adresse
SAMUEL MEYER à cause de similitu-
des de no " pour éviter des retards
dans les commandes.

Tous les articles de la maison sont marqués
en francs à dater du 1^{er} mars 1894.

AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 février-10 mars 1894)

M. SAMUEL MEYER
HORLOGER

a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 1^{er} mars prochain, toutes ses marchandises seront facturées **en francs** et que les clients qui n'auront pas soldé leur compte à fin mars en seront débités en francs (la piastre décomptée au cours du trésor).

1894 (juin) : PARTICIPATION AU RACHAT D'HANOÏ HÔTEL
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi-Hanoi_Hotel.pdf

NOËL ! NOUVEL AN !
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1895)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi_Commerces-1932-1933.pdf

.....
Et que de jolies choses et de valeur alors chez nos bijoutiers Samuel Meyer* et Meyer frères* où l'on trouve tout ce que l'on peut désirer comme objets de prix, or ou argent, tout ce qui concerne la joaillerie ou l'horlogerie, jusqu'aux boîtes à musique les plus diverses.

LE BAL DE LA MI-CARÊME
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1897)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Philharmonique_de_Hanoi.pdf

.....
Adorable de fraîcheur, et très élégante en bergère Louis XV, M^{me} Fischer, dont l'entrée avec M. Samuel Meyer a fait sensation. Couple fort réussi en tous points et des plus gracieux dans leurs costumes aux nuances tendres.

ENCARTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 8-15 décembre 1897)

Il manquait jusqu'ici à Hanoï un vrai magasin de musique, comme dans toutes les grandes villes, où l'on trouve des assortiments complets de partitions, de morceaux de pianos et autres instruments, de morceaux de chants et chansonnettes, anciens et modernes.

M. Samuel Meyer vient de combler cette lacune.

On trouve maintenant dans son magasin de la rue Paul-Bert, n° 61, tout ce qui concerne l'art musical en fait d'instruments et de musique.

M. Samuel Meyer reçoit par tous les courriers les dernières œuvres parues.

Nous recommandons aux amateurs les pianos de la marque *Jérôme Thibouville-Lamy*, de Paris, spécialement construits pour les colonies et garantis, dont M. Samuel Meyer a un dépôt.

Rien n'est plus doux plus sonores et plus harmonieux que les sons de ces instruments perfectionnés, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en allant les essayer.

LE CARNAVAL DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1898)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Philharmonique_de_Hanoi.pdf

.....
Le soir vers neuf heures et demie, la salle coquette de la Philharmonique réunissait la meilleure partie de la population. Comment décrire cette fête après tant de fêtes semblables qui viennent de se succéder ?

.....
Du côté des hommes : ... Samuel Meyer, négatif, chemise noire habit blanc...

ENCARTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1898)

D'un jugement rendu par le tribunal civil d'Hanoï le 1^{er} février 1898, entre monsieur Samuel Meyer, commerçant, et madame Joséphine Rose Marie Gros, épouse Guex, directrice des théâtres d'Hanoï et d'Haïphong, il a été extrait ce qui suit :

LE TRIBUNAL

Attendu qu'il résulte de que pour la représentation théâtrale du neuf décembre mil huit cent quatre vingt-dix sept entre M. Meyer et M^{me} Guex que, moyennant le paiement de quatre places, M. Meyer occuperait entièrement la loge n° 5 ;

Attendu que, pour la représentation du lendemain, Meyer ayant payé le même prix pour la même loge, il est à présumer que la location eut lieu dans les mêmes conditions ;

Attendu, d'ailleurs que M^{me} Guex reconnaît s'être engagée à laisser à Meyer la disposition de la loge entière moyennant le paiement de quatre places si l'affluence des spectateurs n'était pas trop considérable ;

Or, attendu qu'il est établi que la salle du théâtre n'était pas pleine ; que notamment des fauteuils étaient libres ; que M. et M^{me} Guex occupaient seuls une loge ;

Attendu qu'en plaçant dans la loge occupée par Meyer et une dame deux autres personnes, M^{me} Guex a donc manqué à son engagement

Qu'elle doit à Meyer une réparation pour le double préjudice qu'elle lui a causé en l'obligeant à quitter après le lever du rideau la loge dont il avait le droit de disposer, ce qui lui a fait manquer la représentation et a donné lieu dans le public à des commentaires désobligeants pour sa délicatesse. — Par ces motifs ;

Statuant publiquement contradictoirement en matière civile et en dernier ressort:

Condamne M^{me} Guex à payer à Meyer la somme de vingt piastres à titre de dédommagements, ordonne qu'un extrait du présent jugement sera inséré aux frais de M^{me} Guex dans un journal de Hanoï au choix de Meyer.

Condamne M^{me} Guex aux dépens

Pour extrait

LAURANS,

avocat-défenseur

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1898-10 mai 1899)

SAMUEL MEYER
61. — Rue Paul-Bert. — 61
(en face le Petit Lac)

MUSIQUE
Instruments en tous genres
Violons et accordéons, cors de chasse à 3 et 6 tours

Boîtes à musique
Pianos marque Jérôme Thibouville-Lamy
de Paris, garantis
Partitions, morceaux de chants, chansonnettes, etc.

Adresse télégraphique: **Samuel Meyer, Hanoi.**

*Voir plus loin Annonce pour Bijouterie,
horlogerie, lunetterie.*

SAMUEL MEYER
61. — Rue Paul-Bert. — 61
en face le Petit Lac

MUSIQUE
Instruments en tous genres
Violons et accordéons, cors de chasse à 3 et 6 tours
Boîtes à musique
Pianos marque Jérôme Thibouville Lamy
de Paris, garantis
Partitions, morceaux de chants, chansonnettes, etc.
Adresse télégraphique : Samuel Meyer, Hanoi.

NOUVELLES
et
RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juillet 1898)

Un de nos commerçants bien connus de la rue Paul-Bert, qui n'hésite généralement pas à se déplacer, s'est rendu tout récemment à Long-tchéou avec des marchandises de sa spécialité.

Il vient d'en revenir satisfait de son voyage, prêt à repartir prochainement, ayant réussi à vendre la majeure partie de ce qu'il avait emporté et ayant pris diverses commandes.

Il a été très bien reçu partout, ce qui fait ressortir les entraves apportées à sa marche, en revenant, à Binh-Siang, par un de nos compatriotes, M. B., établi auprès du maréchal Sou.

C'est triste à constater et notre devoir est d'en parler afin que le Gouvernement prenne des mesures pour mettre fin à de pareils agissements.

Voici donc les faits :

Notre compatriote, muni des papiers constatant son identité, se rendit au poste de Don-dang, où le capitaine lui remit une note l'accréditant auprès du commandant chinois Wen, chargé de la garde de la porte de Chine à Nam-Ouan. Ce dernier lui fournit une escorte pour aller à Binh-Siang, où se trouve le maréchal Sou ; il y passa la nuit et partit le lendemain à Long-tchéou.

En retournant, il s'arrêta de même à Binh-Siang, avec l'intention d'y rester quelques jours.

À peine y était-il arrivé qu'il reçut la visite de M. B. qui lui demanda son passeport . Le commerçant lui répondit qu'il n'en avait pas, qu'il s'était strictement conformé aux indications qui lui avait été données au poste de Dong-dang et que, si un passeport avait été indispensable, on n'aurait pas manqué de l'en avertir.

Vous n'avez pas de passeport, dit M. B., alors je vais vous faire reconduire à la frontière par quatre gendarmes.

Si vos fonctions vous y obligent, dit le commerçant, je n'ai qu'à m'incliner. ,

Pendant la soirée, il lia connaissance avec un interprète chinois attaché au Télégraphe Anglais à qui, en anglais, il expliqua sa mésaventure. Ce fonctionnaire anglais, avec beau-

[2 lignes illisibles]

En effet, il revint bientôt avec la réponse du maréchal ; celui-ci faisait savoir qu'il n'avait jamais donné d'ordres semblables, qu'il favorisait au contraire, tant qu'il le pouvait, les Français, qu'il ne s'expliquait pas comment deux hommes pouvaient commander chez lui et que le commerçant s'en irait avec son escorte régulière comme il était venu

Notre compatriote, dégoûté d'avoir rencontré à Binh-Siang de l'hostilité, malgré la bienveillance du Maréchal, abrégea son séjour et partit le lendemain.

Le conclusion c'est qu'il est très utile de baragouiner un peu d'anglais lorsque l'on voyage dans les pays compris dans notre zone d'influence, parce que cela permet de s'assurer les bons offices des fonctionnaires de *her gracious Majesty*.

PROCÈS-VERBAL (*L'Avenir du Tonkin*, 13 juillet 1898)

À la suite d'un article paru le 2 juillet 1898 dans *l'Avenir du Tonkin*, relatif à l'expulsion du territoire chinois dont aurait été l'objet, faute de passeport, M. Samuel Meyer, négociant à Hanoï, rue Paul-Bert, — et prenant vivement à partie M. Bertrand, ingénieur du gouvernement chinois à Binh-Siang, ce dernier a prié deux de ses amis de demander réparation à M. de Boisadam, directeur de *l'Avenir du Tonkin*.

Monsieur de Boisadam, après avoir constitué ses témoins, a reconnu que les faits énoncés avaient été accueillis sans contrôle suffisant et s'est offert à une rectification ou à une réparation par les armes.

Les témoins ont estimé, que, dans ce cas, étant donné les intérêts en jeu, une rectification ou une réparation par les armes ne pouvait régler la situation. Ils ont estimé qu'il convenait de constituer un tribunal arbitral pour juger de la suite à donner à l'affaire.

En conséquence, après acceptation des intéressés, ont été désignés :

MM. Dupré, négociant à Hanoï,
pour M. de Boisadam ;
Mallet, ingénieur des Mines,
pour M. Bertrand ;
Lesquels, d'un commun accord, ont constitué
M. Dessoliers, ingénieur civil à Hanoï,
comme tiers-arbitre.

Les soussignés se sont réunis chez M. Dessoliers le 10 juillet 1898 et d'un commun accord ont décidé que :

1° Les reproches adressés à M. Bertrand sont sans fondement, car il est de notoriété que ce dernier n'a, à aucun moment, été défavorable à l'influence française.

2° Le négociant dont il s'agit, s'étant targué spontanément d'être de nationalité allemande, et que c'est en cette qualité qu'il a demandé à jouir des mêmes avantages que les Français qui, disait-il, travaillent librement dans cette partie du territoire chinois : les allégations énoncées dans l'article du 2 juillet tombent donc d'elles-mêmes ;

3° L'incident devait être considéré comme clos et le présent compte-rendu inséré dans le plus prochain numéro de *l'Avenir du Tonkin*.

Fait à Hanoï en double exemplaire, le 10 juillet 1898, un des exemplaires ayant été remis à chacune des parties ce jour.

Signé : DUPÉ, MALLET, DESSOLIERS.

CORRESPONDANCE

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1898, p. 2)

M. S. Meyer nous a requis d'insérer la lettre suivante, en réponse au procès-verbal publié dans notre dernier numéro :

Hanoï, le 15 juillet 1898.

Monsieur de Boisadam.

Je ne veux en aucune façon critiquer la manière dont vous avez terminé la difficulté qui avait surgi entre vous et M. Bertrand, relativement aux faits que je vous avais raconté s'être passés à Pinh-Siang. D'autre part, vous voudrez bien reconnaître que le procès-verbal d'arbitrage et de conciliation qu'ont signé MM. Dupré, Mallet et Dessoliers m'est singulièrement défavorable. Ces Messieurs prétendent que non seulement M. Bertrand a été d'une conduite irréprochable à mon égard mais encore que j'avais le tort d'appartenir à la nationalité allemande. Vous serez forcé de décider dans votre justice que de telles allégations me sont préjudiciables et puisque vous avez donné au procès-verbal l'hospitalité de vos colonnes, vous voudrez bien accorder la même faveur à ma réponse qui sera des plus correctes. Il est tout d'abord invraisemblable qu'allant commercer à Pinh-Siang, je me sois réclamé de la nationalité allemande.

Pinh-Siang est fort près du Tonkin et un commerçant d'Hanoï, qui peut avoir à se défendre de l'imputation de cette dernière nationalité, n'irait pas la proclamer aux portes même du Tonkin. Quel intérêt aurais-je eu, du reste, à faire une déclaration de ce genre ? À Pinh-Siang ou à Long-tchéou il n'y a pas de consul allemand. Une telle déclaration eut donc été sans intérêt immédiat pour moi et m'aurait créé des ennuis et des difficultés à ma rentrée à Hanoï. Une telle déclaration n'est donc pas vraisemblable. Elle eut été enfin odieuse de la part d'un Français de naissance comme moi.

Je suis né en 1879, en elles, à Marmoutier, près de Saverne (Alsace), et ce n'est pas ma faute à moi, si la terre sur laquelle je suis né, a cessé d'être française, alors que la terre qui a vu naître M. Bertrand l'est restée.

Mon acte de naissance est entre les mains de l'Administration supérieure du Tonkin depuis 1896 et j'autorise d'ores et déjà qui voudra le consulter à le faire à la Résidence supérieure où il se trouve. Ainsi donc, voilà qui est entendu : je suis Français et il n'est pas vraisemblable que j'aie déclaré une autre nationalité à Pinh-Siang. Mais à supposer même que j'aie fait une déclaration de ce genre, en quoi permettait-elle à M. Bertrand d'intervenir ? Est-ce que les Allemands n'ont pas le droit de voyager à Long-tchéou, Pinh-Siang et autres lieux sans être en butte aux tracasseries de M. Bertrand ? Il est de notoriété publique que, dans un certain rayon des deux côtés de la frontière, on voyage non avec un passeport; mais en vertu d'une autorisation délivrée par l'autorité régionale, chinoise ou française. J'étais encore à Pinh-Siang dans ce rayon, et la formalité du passeport n'était pas exigée. Pourquoi une difficulté de ce genre a-t-elle été soulevée contre moi par M. Bertrand ? Telle est la question que j'ai soulevée et qui n'est pas résolue. De quel droit enfin M. Bertrand intervient-il dans les rapports entre le maréchal Sou et les Européens d'une façon défavorable à ces derniers ? Telle est la deuxième question qui reste encore sans réponse et qui découle des faits que vous avez rapportés d'après mon récit dans votre numéro du 2 juillet. Les faits ont été controuvés par les signataires du procès-verbal, mais uniquement sur le dire de M. Bertrand que cette affaire ennuie, sans que j'aie été appelé et sans qu'il eût été procédé à la moindre enquête.

Eh bien, je les maintiens énergiquement cette fois, sous ma responsabilité personnelle et je puis vous assurer M. de Boisadam, en terminant, que je ne vous avais nullement trompé. sur ce point.

Agréez l'assurance de ma considération distinguée.

Samuel Meyer.

NOUVELLES
et
RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 décembre 1898)

Nous conseillons à nos lecteurs de visiter le coquet magasin de M. Samuel Meyer, rue Paul-Bert, en face le Petit-Lac.

Le jour de l'An approche et ils y trouveront tout ce qu'il est possible de désirer pour les cadeaux à faire.

Dans un mignon petit salon Louis XV, blanc et or, avec de belles peintures à teintes bleues, dues au pinceau habile de notre artiste tonkinois, M. Clémencet, M. Meyer fait une brillante exposition de bijoux de tous genres, d'orfèvrerie riche et surtout de fine horlogerie. L'énumération de tout ce qui y frappe les yeux serait trop longue : il est plus simple de conseiller à tous de s'y rendre et d'admirer eux-mêmes.

Nos compatriotes seront reçus par M. Samuel Meyer et pourront avec lui traiter dans d'excellentes conditions de l'achat des objets qui leur auront plu.

MARIAGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1899)

Nous sommes heureux d'apprendre le prochain mariage de M. Samuel Meyer, bijoutier fort connu à Hanoï, et de mademoiselle Courtelet [*sic* : Goudonnet], belle-sœur de M. Chanceaulme, le tailleur de la rue Paul-Bert.

Nous adressons aux futurs époux tous nos vœux de bonheur

MARIAGE
Marie Goudonnet,
Samuel Meyer,
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juin 1899)

Mardi 30 mai a eu lieu le mariage de M. Samuel Meyer, avec M^{lle} Goudonnet ; l'affluence des invités était nombreuse et les toilettes fort jolies. On a dansé. Nous prions M. et M^{me} Meyer d'agréer les vœux que nous formons pour leur bonheur.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

SOIRÉE DU 14 OCTOBRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 octobre 1899, p. 2-3)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Philharmonique_de_Hanoi.pdf

MM^{mes} ... Jules Meyer en soie noire ; Samuel Meyer en satin blanc

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1901, p. 2, col. 4-5)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Philharmonique_de_Hanoi.pdf

M^{me} Meyer dans un riche costume d'almée



Coll. Olivier Galand

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

Hanoï. — Rue Paul-Bert. L'horlogerie-bijouterie Meyer au n° 54. Coll. Raphaël Moreau.

CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1901)

Décidément, Hanoï s'enrichit et la rue Paul-Bert pourra bientôt rivaliser avec les rues les plus jolies d'une des grandes villes de France. Après notre compatriote, M. Samuel Meyer, qui vient d'augmenter sa maison d'un étage et de faire une façade d'un style tout parisien, voici la maison Godard qui, à son tour, élève sa maison d'un premier qui servira de magasin.

CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1901)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi-Hanoi_Hotel.pdf

On nous apprend que M. Samuel Meyer va prendre la succession de M. Levée dans la direction de Hanoï-Hôtel.

M Levée se retirerait à la fin de ce mois, époque à laquelle il doit rentrer en France avec M^{me} Levée.

Nous souhaitons bonne traversée et bon séjour au pays à M^{me} et à M. Levée, et bonne réussite à M. S. Meyer dans sa nouvelle entreprise.

Chronique locale

Obsèques de M. Giraud, gérant de Hanoï Hôtel
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1901, p. 2, col. 3-4)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi-Hanoi_Hotel.pdf

Le deuil était conduit par M. Sieye, M. J. Blanc et M. S. Meyer.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 janvier 1902)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi-Hanoi_Hotel.pdf

On nous assure que M. Levée sera bientôt de retour à Hanoï où il prendra la direction de la maison Faubladié.

Hanoi-Hôtel change, nous dit-on, de propriétaire. M. Poncept, qui était à Hongai, succède à M. Samuel Meyer.

Chronique locale
Soirée travestie de la Philharmonique
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1902, p. 2, col. 4-5)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Philharmonique_de_Hanoi.pdf

M^{me} Meyer en chauve-souris

L'EXPOSITION DE HANOÏ

LE PALAIS CENTRAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1903, p. 1, col. 1)
(*Revue indochinoise*, 19 janvier 1903)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exposition_Hanoi-1902-1903.pdf

M. Samuel Meyer montre une pendule qui pourrait marcher pendant 400 jours... dit. l'étiquette mais... qui ne marche pas aujourd'hui. Nous sommes peut-être dans la 401^e journée.

Les Courriers
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1903, p. 2)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Messageries_maritimes-Indochine.pdf

Liste des passagers partis par la *Tamise* le 16 mai :
Pour Marseille. — ... M. et M^{me} Samuel Meyer

Publicités
(L'Avenir du Tonkin, 26 novembre-1^{er} décembre 1910)

Joaillerie-Orfèvrerie-Horlogerie

S. MEYER
BIJOUTIER
79 rue Paul-Bert — Hanoi

—o—
MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1886

Achat d'or, d'argent, pierres précieuses
Expéditions dans l'intérieur
Accepte des ordres pour France à la Commission

Les objets qui auront cessé de plaire seront échangés contre d'autres dans un délai de huit jours et cela sans perte.
Grand assortiment d'articles d'étrennes pour le jour de l'an.

翁迷略於庸場錢省河內
著半圖鎔吧半各次銅壺

Joaillerie-Orfèvrerie-Horlogerie

S. MEYER
BIJOUTIER
79, rue Paul-Bert - Hanoï
MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1886
Achat d'or, d'argent, pierres précieuses
Expéditions dans l'intérieur
Accepte des ordres pour France à la commission
Les objets qui auront cessé de plaire seront échangés contre d'autres dans un délai
de huit jours et cela sans perte.
Grand assortiment d'articles d'étrennes pour le jour de l'an.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars-30 août 1911)

JOAILLERIE-ORFÈVRE-ORFÈVRE-ORFÈVRE
S. MEYER
BIJOUTIER
64, rue Paul Bert — Hanoï
Maison fondée en 1886
EXPEDITION DANS L'INTÉRIEUR
de toute confiance
Achat d'or et pierres précieuses
L'horlogerie est garantie et réparée gratuitement
Les objets qui ont cessé de plaire sont échangés contre autres dans un délai de 8
jours date de la livraison.

TRIBUNE LIBRE

UNE DERNIÈRE RÉPONSE À ACHARD
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1912, p. 2)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Monpezat-politique.pdf

Témoignage de S. Meyer, horloger, invoqué par Monpezat dans sa polémique contre
Claude-Louis Achard.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} décembre 1912-13 novembre 1913)

JOAILLERIE-ORFÈVRE-ORFÈVRE-ORFÈVRE
S. MEYER
BIJOUTIER
Hanoï. — Rue Paul Bert, 61.
Maison fondée en 1886
Grand assortiment d'horlogerie
Dépositaire de la montre
véritable Roskoph
GERMINAL
et premières marques de Besançon
L'horlogerie est garantie et réparée gratuitement
Expéditions dans l'intérieur.

Suite :
Paul Chabot, bijoutier :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chabot-Hanoi.pdf